

Lettres Patentes

Qui commettent Messieurs Le Clerc,
Et Jean de Brecy pour les finances
du 18. juillet 1420.

Charles 8.^{es} à nos amis, et feaux gens
de nos Comptes à Paris, aux Maîtres particuliers
de notre Monnoye, aux Receveurs de nos
Domaines, à notre Grenetier au lieu de Paris,
et à tous nos autres officiers ayant administration
de nos finances, salut. sçavoir vous faisons que
pour le Gouvernement de toutes nos finances, nous
parlâmes et délibération de notre très cher,
et aimé fils le Roy d'Angleterre héritier en
Jean Boncance, avons naguères ordonné, en
Commissaire, et encoré d'abondance ordonné, en
Commissaire par ces présentes, se mestres en,
nos amis, et feaux Conseillers Maître
Guillaume Le Clerc, et Jean de Brecy, et pour
le tout tenir, et si longuement comme il nous

plaira en déchargeant tous autres qui auoient
pouuois, et commission de Nous sur le Gouvernement
d'icelles nos finances, si vous mandour, en
à chacun de vous, si comme à luy appartient,
et défendons par les mêmes présentes que de ce
deniere de vos recettes vous ne distribuer
aucunes choses en quelque manière que ce soit,
si ce n'en par l'ordonnance de nosd. seign. Con.
sur paine de la recouurer sur vous et d'en
estre punir, ainsi qu'il appartient, Donné
en nostre hotel deuant Melun le dix huitième
jour de juillet l'an de grace mille quatre cent
et vingt, et de nostre regne le quarantième,
ainsy signé par le Roy à la relation du
Conseil tenu par le Roy d'Angleterre Roite
et Regent de France. Signé George Marc
Et furent apotées lesdites lettres en la
Chambre des Monnoyes par Maître
Jean le seigneur Greffier de la Chambre de
Comptes le vingt septième jour de juillet
l'an mille quatre cent vingt.